

## ENVIRONNEMENT

## PLANÈTE VERTE

# La rivière sauvée par ses riverains

**L**es quelque 70 membres de l'Association de Protection de l'Environnement du Lac Raymond et de la Rivière du Nord et leur président, l'homme d'affaires et environnementaliste Guy Drouin, ont de quoi être fiers. Un jugement de la Cour Supérieure leur a donné raison, la semaine dernière, contre la municipalité de Sainte-Agathe-des-Monts, dans les Laurentides. La ville a un mois pour « cesser tout déversement à la Rivière du Nord d'eaux usées non-traitées ».

## AGENCE QMI

Depuis des années, la municipalité déversait négligemment des eaux usées dans la Rivière du Nord, à l'encontre de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Or, Sainte-Agathe se trouve en amont de ce cours d'eau qui traverse les Laurentides pour terminer sa course dans la Rivière des Outaouais, ce qui entraîne une série de conséquences pour l'environnement et la qualité de vie des riverains.

Sur son chemin, la rivière rencontre en effet plusieurs cours d'eau. Les coliformes fécaux et le phosphore (responsable des algues vertes) déversés par Sainte-Agathe se sont ainsi trouvés à polluer ces cours d'eau. En mai dernier, la municipalité de Val-Morin a même interdit l'accès à la plage du Lac Raymond en raison d'une présence trop importante de polluants, donnant ainsi des armes à Guy Drouin et à son association.

## CITOYENS CONTRE LA VILLE: UN CAS UNIQUE AU QUÉBEC

Non sans efforts, les riverains ont gagné contre la municipalité. « J'ai convaincu les citoyens de se responsabiliser et de sortir de l'argent de leurs poches », raconte Guy Drouin. C'est donc sans l'aide des gouvernements ou de quelque lobby que ce soit que les citoyens ont intenté cette poursuite. Monter leur dossier à coup d'études d'impact environnemental et d'avis d'experts leur a coûté plus de 100 000 \$.

Drouin avoue avoir été « surpris et heureux » que les riverains adhèrent ainsi à son projet. « Je ne crois pas que ce soit avec des pancartes qu'on fera changer les choses. Il fallait poser des actions concrètes et c'est ce que nous avons fait avec cette poursuite », explique le passionné d'environnement.

S'il s'agit d'une première au Québec, Guy Drouin dit s'être inspiré de la façon de faire américaine. « Aux États-Unis, il est fréquent de voir un État poursuivre le fédéral ou des associations de citoyens prendre leur responsabilité pour l'environnement », dit-il.

## QUAND LES CITOYENS PASSENT À L'ACTION

En décembre 2008, par exemple, les actions de la Chesapeake Bay Foundation ont amené l'État de Virginie à interdire une usine de traitement des eaux usées de polluer davantage.

L'été dernier, le ministère de l'Environnement de l'Ontario a condamné la

ville d'Ottawa à une amende de 450 000 \$ pour avoir déversé ses eaux usées dans la rivière Outaouais. Au Québec, un regroupement de citoyens a eu gain de cause contre la compagnie Ciment du Saint-Laurent, et ce, bien que la compagnie ait prouvé qu'elle répondait aux normes environnementales. La Cour Suprême du Canada en est venue à la conclusion que les citoyens de Beauport avaient subi des préjudices (poussière, bruit, qualité de l'air).

## Le jugement rendu contre Sainte-Agathe pourrait inspirer d'autres mouvements citoyens

tout de même subi des préjudices (poussière, bruit, qualité de l'air).

## DES LOIS À REVOIR, DES LUTTES À VENIR

Ce dernier jugement démontre que les normes environnementales ne sont pas toujours adéquates. « On pourrait s'attendre à ce que, suite au jugement de Beauport, le gouvernement impose des lois plus sévères », espère Guy Drouin.

Si, dans le combat qu'il vient tout juste de gagner contre Sainte-Agathe, les lois étaient en sa faveur, l'homme d'affaires croit qu'on a des croûtes à manger en matière de protection de l'environnement. « Dans le domaine de la qualité de

l'air, le Québec est en arrière de l'Union européenne, et pour ce qui est de l'eau, il pourrait y avoir des améliorations » pense-t-il.

D'ailleurs, le jugement rendu contre Sainte-Agathe pourrait inspirer d'autres mouvements citoyens, car la Rivière du Nord n'est pas le seul cours d'eau à souffrir de négligence. Montréal déverserait elle aussi ses eaux usées dans le Saint-Laurent. Dès qu'il pleut, l'usine d'épuration ne fournirait plus et déverserait des eaux non traitées.

Selon Guy Drouin, cette victoire ouvre la porte à un débat plus large sur l'état des infrastructures hydrauliques du Québec. Il va même jusqu'à comparer ce débat à celui qui vient d'avoir lieu à la Commission Johnson sur l'effondrement du viaduc de la Concorde, qui a mené à une remise en question de tous les ponts. « La majorité des usines d'épuration ont à peu près 30 ans. Depuis, les données démographiques ont changé et les infrastructures ne suffisent plus. Il serait temps d'investir pour éviter ces surverses », réclame le citoyen.

Usine d'épuration

Amont

Un bassin versant est un ensemble de cours d'eau qui se déverse l'un dans l'autre. Tout ce qui est déversé en amont peut avoir des répercussions sur les cours d'eau qui se trouvent en aval. C'est ainsi que les eaux déversées par la municipalité de Sainte-Agathe-des-Monts dans la Rivière du Nord contaminaient le Lac Raymond, situé en aval.

Eaux souterraines

